LEPEUPLE 2 D'ABORD

du 09 au 15 — Juillet 2024

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

LE JOURNAL DU CABINET



LA TASK FORCE DU HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE MISE EN SERVICE.





www.presidence.cd LE JOURNAL DU CABINET Page 1



SOMMAIRE



4ème Conseil des ministres







La semaine du Président de la République

ANALYSE.....





L'EDITORIAL

Diplomate par excellence!

'est un secret de polichinelle.

La République démocratique du Congo est victime d'une guerre d'agression mieux de prédation dans sa partie Est, œuvre du voisin Rwandais à travers ses supplétifs du mouvement M 23.

Pour faire face à cette gangrène qui trouble la quiétude des paisibles citoyens congolais, le Président Félix Tshisekedi a mis en place un certain nombre de stratégies, militaire et diplomatique.

De toutes ces stratégies, la diplomatie est celle que prône davantage le Chef de l'État congolais qui estime que cela évite un bain de sang et permet de conserver de bonnes relations.

C'est d'ailleurs ce qui justifie la volonté du régime de Kinshasa de voir réussir le Processus de Luanda et l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, sans compter les différents déplacements en quête de paix dans la région des grands lacs. L'homme tient à offrir une chance à un cessez-le-feu par voie diplomatique et y croit.

Contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, le statut de Félix Tshisekedi, présenté comme un grand diplomate africain, déterminé à trouver des solutions africaines aux problèmes africains, ne peut plus lui être contesté.

Du 24 au 25 juin à N'Djamena, au Tchad, le Président de la RDC a été élevé à la Dignité de Grand-Croix dans l'Ordre National du Tchad. Cette décoration est le plus haut rang dans l'échelle



des distinctions honorifiques des Ordres nationaux du Tchad. Une avenue a même été baptisée Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Cela pour consacrer l'action de pacification du Président congolais dans la crise politique qui secouait le Tchad depuis 2022.

À ce jour, cela ne fait l'ombre d'aucun doute : le Président Félix Tshisekedi est l'homme clé pour trouver une solution à la question de pacification de l'Est de la RDC.

Erik Nyindu Kibambe





LE CHEF DE L'ÉTAT A PRÉSIDÉ LA DEUXIÈME RÉUNION DE LA TASK FORCE DU HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE

e lundi 08 Juillet 2024 au Palais présidentiel de Mont-ngaliema, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a présidé la deuxième réunion de la Task force du Haut Commandement militaire, qui a succédé à celle du vendredi 5 juillet dernier.

Outre le Haut commandement militaire, cette rencontre a réuni

le vice-Premier ministre chargé de la Défense, le ministre des finances, le Directeur de cabinet du Président, les responsables des services de sécurité et certains conseillers du Chef de l'État pour évaluer la situation militaire et sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Au cours de cette réunion, le Commandant suprême des Forces armées de la RDC (FARDC) et de la Police nationale a défini les orientations à suivre et a donné l'ordre au Haut commandement militaire d'exécuter les mesures décidées pour préserver l'intégrité territoriale de la RDC.

Bernard Tshishimbi









LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI DÉTERMINÉ À RÉCUPÉRER LES ZONES OCCUPÉES PAR LE M23/RDF

u Palais présidentiel de Mont Ngaliema le Vendredi 05 juillet 2024, le Chef de l'État a réaffirmé sa détermination à récupérer les zones occupées par les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23).

lors C'était d'une réunion stratégique à laquelle avaient pris part la Première ministre, cheffe du gouvernement Judith Suminwa Tuluka, le vice-Premier ministre, ministre de l'intérieur, sécurité et affaires coutumières Jacquemain Shabani, le vice-Premier ministre, ministre de la défense nationale et anciens combattants Guy Kabongo Mwadianvita, la ministre d'État, ministre des affaires étrangères Thérèse Wamba Wagner et le ministre de la communication et médias Patrick Muyaya.

D'après le porte-parole du gouvernement, le Président de la République a indiqué que sa « détermination est restée la même pour s'assurer que nous faisons tout pour récupérer chaque portion de notre territoire national occupée par ces terroristes et par le Rwanda. Il y a déjà beaucoup de pression



qui sont faites sur le Rwanda. Vous avez suivi le blocage de l'aide humanitaire prévue par l'Union Européenne.

Tout ça sont des choses qui doivent rentrer dans le cadre de nos efforts diplomatiques parce que vous savez que nous sommes sur plusieurs fronts à ce sujet », a fait savoir Patrick Muyaya devant la presse.

Plusieurs autres sujets liés à la situation de l'Est ont été abordés lors de cette rencontre.

C'est entre autres le sujet relatif à la trêve proposée par les États-Unis d'Amérique pour permettre le passage de l'aide humanitaire pendant deux semaines.

Cette rencontre stratégique, intervenue après la réunion du conseil supérieur de la défense tenue le samedi dernier, a fait que le Chef de l'État Félix Tshisekedi ne préside pas le Conseil des ministres de vendredi dernier.

Il a eu à déléguer à cette tâche, la Première ministre Judith Suminwa.

GKF

LA TASK FORCE DU HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE MISE EN SERVICE.





près avoir présidé la réunion du Conseil supérieur de la Défense élargi le samedi 29 juin dernier, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a tenu le vendredi 05 juillet 2024 la première réunion de la Task force du haut commandement militaire sur la situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Au cours de cette réunion, le Haut commandement militaire a présenté au Commandant suprême des Forces armées de la RDC (FARDC) et de la Police nationale congolaise (PNC) le rapport des évaluations tactiques faites sur le terrain.

Le Président de la République a donné l'ordre au Haut commandement militaire de lancer des actions idoines pour sauvegarder l'intégrité territoriale du pays.

Cette task force sécuritaire sous l'autorité directe du commandant suprême des forces armées et de la Police nationale a pour mission de proposer des solutions urgentes et immédiatement opérationnelles.

Elle devra se réunir à fréquence hebdomadaire et aura notamment pour tâches essentielles, sans se substituer au Conseil supérieur de la défense d'évaluer la menace, d'identifier les acteurs principaux ainsi que les facteurs qui alimentent l'insécurité, de concevoir des stratégies intégrées pour contrer les forces ennemis et de proposer des mesures spécifiques pour rétablir l'autorité de l'État dans les zones affectées.

Guylain Kabalundi



SITUATION SÉCURITAIRE ALARMANTE DANS L'EST DU TERRITOIRE NATIONAL —————

'évolution de la situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) demeure une préoccupation majeure pour le Chef de l'État Félix Tshisekedi soucieux de la récente agression flagrante par le Rwanda avec ses substituts terroristes du M23 contre la souveraineté nationale à Kanyabayonga, dans la province du Nord-Kivu.

Le Commandant Suprême des Forces Armées de la RDC a affirmé avoir convoqué et présidé, en date du 29 juin 2024, une réunion du Conseil Supérieur élargi de la Défense dans le but de faire le point sur la situation sécuritaire, mais également d'envisager les options à lever pour une réponse percutante face aux défis liés aux agressions rwandaises à répétition dans la partie Est du pays.

Le Président de la République a d'ailleurs mis en place, sous son Autorité directe, une Task Force sécuritaire capable de proposer des résolutions dans l'urgence et immédiatement opérationnelles.

Cette force d'intervention se réunira de façon hebdomadaire et aura notamment comme fonctions principales, sans se substituer au Conseil Supérieur de la Défense, l'évaluation de la menace, l'identification des acteurs principaux ainsi que les facteurs qui alimentent l'insécurité, la conception des stratégies intégrées pour contrer les forces ennemies et de proposer des mesures spécifiques pour rétablir l'autorité de l'Etat dans les zones affectées.

Pour ce faire, le vice-Premier

ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières Jacquemain Shabani et le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense nationale et Anciens Combattants Guy Kabongo Mwadianvita ainsi que tous les autres Membres du Conseil Supérieur de la Défense ont été chargés de s'aligner derrière cette dynamique en proposant des stratégies adéquates pour une efficacité optimale.

Julie Tshienda Mwamba



FÉLIX TSHISEKEDI A INSTRUIT LE GOUVERNEMENT DE FINANCER EN URGENCE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2024-2025

e Président de la République Félix Tshisekedi a, lors de la 4ème réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 5 juillet 2024 à la Cité de l'Union africaine, chargé le gouvernement de mettre tous les moyens nécessaires afin de financer la campagne agricole 2024-2025 dans le double objectif de diversification de l'économie congolaise et d'assurer l'amélioration des conditions de vie des Congolais, particulièrement les plus vulnérables qui sont dans une situation d'insécurité alimentaire.

« Pour faire face à l'insécurité alimentaire exacerbée par la hausse des prix des denrées de première nécessité que nous pouvons bien produire localement, le Président de la République a chargé le Gouvernement d'assurer, au-delà de la poursuite de la mise en œuvre du Projet de développement local de 145 Territoires dans son volet relatif aux routes de desserte, un accompagnement adéquat aux producteurs agricoles locaux de biens de grande consommation telle que prévue dans l'Agenda de Transformation Agricole », rapporte le compte rendu du Conseil

des ministres élaboré par Patrick Muyaya, ministre de la communication et médias, porte-parole du gouvernement.

Il s'agit notamment, poursuit Patrick Muyaya, de faciliter l'accès aux intrants agricoles, aux matériels aratoires et autres semences améliorées permettant ainsi un encadrement efficace des producteurs nationaux et ménages agricoles.

Au cours de cette rencontre hebdomadaire, le Chef de l'État a insisté pour que le Gouvernement saisisse l'opportunité de la grande saison agricole à venir pour financer les actions envisagées par le Ministère de l'Agriculture et Sécurité alimentaire dans le cadre de la campagne agricole 2024-2025 et s'assure d'une mise en œuvre efficace des actions prévues.

Bien plus, le Président Félix Tshisekedi a particulièrement invité les ministres du Budget et des Finances à travailler activement avec leur collègue de l'Agriculture et Sécurité alimentaire pour que les moyens adéquats soient mis à sa disposition dans les meilleurs délais en vue de la réussite de cette campagne. Car, « la question agricole doit être considérée comme celle de sécurité nationale pour notre pays », a-t-il fait savoir.

Il sied de noter que la République démocratique du Congo (RDC) est un pays à vocation agricole disposant de plus de 80 millions des terres arables et 40 millions des terres irrigables à travers ses 26 provinces. La piste de l'agriculture qui est une aubaine à capitaliser par les dirigeants au profit notamment de la sécurité alimentaire des Congolais.

Christian Kusema



COMPTE-RENDU DE LA QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 05 Juillet 2024

Sur instruction de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine **TSHISEKEDI** TSHILOMBO, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA TULUKA, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la quatrième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 05 juillet 2024, pendant qu'il était en séance de travail avec la Task force spécialement mise en place pour suivre de près la situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

II. Points d'information ;

III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres;

IV. Examen et adoption de textes

I. COMMUNICATION DU

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE La communication du

Président de la République, Chef
de l'Etat, lue par la Première

Ministre, a porté essentiellement sur quatre (04) points, à savoir :

1. De la situation sécuritaire à l'Est de la République Le Président de la République reste préoccupé par l'évolution de la situation sécuritaire dans l'Est du pays avec la récente agression flagrante contre notre souveraineté nationale à Kanyabayonga par le Rwanda avec ses supplétifs des terroristes du M23.

Il a rappelé avoir convoqué et présidé, en date du 29 juin 2024, une réunion du Conseil Supérieur élargi de la Défense afin de faire le point de la situation d'envisager les options à lever pour une réponse efficace à tous les défis sécuritaires dans la partie Est du territoire national.

Le Commandant Suprême des Forces Armées a mis en place une Task Force sécuritaire, sous son Autorité directe, capable de proposer des solutions urgentes et immédiatement opérationnelles.

Cette Task Force se réunira à fréquence hebdomadaire et aura notamment pour tâches essentielles, sans se substituer au

Conseil Supérieur de la Défense, d'évaluer la menace, d'identifier les acteurs principaux ainsi que les facteurs qui alimentent l'insécurité, de concevoir des stratégies intégrées pour contrer les forces ennemies et de proposer des mesures spécifiques pour rétablir l'autorité de l'Etat dans les zones affectées.

Pour ce faire, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants ainsi que tous les autres Membres du Conseil Supérieur de la Défense ont été chargés de s'aligner derrière cette dynamique en proposant des stratégies idoines pour une efficacité opérationnelle.

2. De l'urgence de financer la campagne agricole 2024 Par le double objectif de diversification de notre économie et d'assurer l'amélioration des conditions de vie de nos compatriotes, particulièrement les plus vulnérables qui sont dans une situation d'insécurité alimentaire, le Président de la République a engagé

le Gouvernement sur la piste de l'agriculture qui est une aubaine à capitaliser pour notre pays.

Pour faire face à l'insécurité alimentaire exacerbée par la hausse des prix des denrées de première nécessité que nous pouvons bien produire localement, le Président de la République a chargé le Gouvernement d'assurer, au-delà de la poursuite de la mise en œuvre du Projet de développement local de 145 Territoires dans son volet relatif aux routes de desserte, un accompagnement adéquat aux producteurs agricoles locaux de biens de grande consommation telle que prévue dans l'Agenda de Transformation Agricole.

Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux intrants agricoles, aux matériels aratoires et autres semences améliorées permettant ainsi un encadrement efficace de nos producteurs et ménages agricoles.

Il a insisté pour que le Gouvernement saisisse l'opportunité de la grande saison agricole à venir pour financer les actions envisagées par le Ministère de l'Agriculture et Sécurité alimentaire dans le cadre de la campagne agricole 2024 - 2025 et s'assure d'une mise en œuvre efficace des actions prévues.

Le Président de la République a

particulièrement invité les Ministres du Budget et des Finances à travailler activement avec leur collègue de l'Agriculture et Sécurité alimentaire pour que les moyens adéquats soient mis à sa disposition dans les meilleurs délais en vue de la réussite de cette campagne.

Car, la question agricole doit être considérée comme celle de sécurité nationale pour notre pays.

3. De la nécessité d'aménager les pôles agro-pastoraux en 2024 Le Président de la République a fait part aux Membres du Conseil de la réflexion menée par son cabinet sur les stratégies et modalités pratiques pour opérationnaliser ses ambitions d'aménagement des pôles agro-pastoraux à travers les territoires de la République, parallèlement à la construction des infrastructures de connectivité devant relier toutes les provinces, et faciliter l'évacuation des produits agricoles.

Ces pôles, a-t-il soutenu, visent à accompagner le développement des chaînes de valeur allant de la culture à la transformation, y compris la commercialisation dans le but de libérer tout le potentiel de production agricole, créer des emplois, d'accroitre le pouvoir d'achat et d'améliorer durablement les conditions de vie des populations locales.

Ces travaux ont bénéficié de la participation des Experts des Ministères et Services concernés, y compris des entreprises et autres investisseurs institutionnels pour des financements alternatifs au trésor public. Ces réflexions intéressantes seront mises à la disposition de la Première Ministre, pour approfondissement et prise en charge par l'équipe gouvernementale.

Le Président de la République a recommandé la mise en place d'un groupe de travail dédié, sous la supervision du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, avec la participation des Ministères concernés, et ce, en collaboration avec son Cabinet.

Les conclusions de ces travaux devront être présentées au Conseil des Ministres dans les trois mois.

4. Du renforcement de la crédibilité des résultats de l'Examen d'Etat Le Président de la République a instruit le Gouvernement de consolider la crédibilité des résultats de l'Examen d'Etat et d'en améliorer la gouvernance d'autant plus qu'il constitue l'épreuve phare de notre système éducatif en ce qu'il sanctionne la fin du cycle secondaire d'enseignement.

La publication de l'édition 2022-

2023 a suscité une vive polémique au sein de l'opinion.

C'est pourquoi, pour l'édition 2023-2024, le Président de la République a engagé la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté à veiller, strictement, sur la fiabilité du processus et la crédibilité des résultats. Il s'agit concrètement d'assurer à temps la prise en charge des prestataires et de gérer les aspects techniques liés à la publication des résultats par les opérateurs sélectionnés.

Intervention de la Première Ministre: Après avoir lu les points de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a résumé la sienne sur trois (03) points.

Le premier point a concerné l'indignation du Gouvernement suite à l'attaque au Nord-Kivu d'un convoi humanitaire. Elle a condamné cette attaque qui a eu lieu le 30 juin 2024 à Butembo et qui a conduit à la mort de deux agents de l'ONG TearFund.

La Première Ministre a demandé au Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux d'une part, de s'assurer qu'une enquête soit ouverte pour faire la lumière sur cette attaque; et, d'autre part, au Vice-Premier Ministre, Ministre Intérieur de s'assurer de toujours appuyer les humanitaires dans le cadre de leur mission.

Revenant sur la trêve humanitaire qui a été proposée par le Gouvernement américain, la Première Ministre a indiqué que notre Gouvernement l'a approuvé pour desserrer la pression sur nos compatriotes directement touchés par les attaques de l'armée rwandaise et permettre au Gouvernement et aux organisations humanitaires de pouvoir les assister.

Elle rassuré que durant cette trêve nos forces resteront vigilantes pour prévenir toute tentative de violation par l'ennemi de cette mesure.

Au deuxième point relatif à la première réunion du Comité de Conjoncture Economique qui a porté essentiellement sur la maîtrise de l'inflation et la stabilité de la monnaie nationale, la Première Ministre a précisé que la Commission Economie, Finances et Reconstruction du Gouvernement a été chargée de poursuivre les réflexions et de proposer des pistes de solutions adéquates.

Toujours sur ce point économique, elle a aussi relevé l'approbation par le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire

International (FMI) de la sixième et dernière revue de l'Accord au titre de Facilité Elargie de Crédit pour la République Démocratique du Congo.

Au nom du Gouvernement, elle a présenté ses vives félicitations au Président de la République qui a permis, dès 2019, la reprise de la coopération avec le FMI.

Elle a aussi salué le travail abattu par le Gouvernement précédent, mais également par la Banque Centrale du Congo ainsi que l'ensemble des experts.

Au troisième et dernier point, la Première Ministre a fait le point au Conseil de la séance de travail qu'elle a eue avec la Très-Distinguée Première Dame, Denise NYAKERU TSHISEKEDI, le mardi 02 juillet 2024, et qui a porté sur son plaidoyer pour la lutte contre la Drépanocytose d'une part; et, sur le soutien du Gouvernement de la République au Programme de bourse

« Excellentia », d'autre part.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a présenté les faits saillants du rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- Les réactions et commentaires en sens divers de l'opinion nationale, au regard de la situation sécuritaire prévalant dans la partie Est du pays où nos Forces de Défense et de Sécurité font face à une guerre d'agression menée par le Rwanda;
- La persistance de besoins humanitaires des compatriotes déplacés vivant dans les différents sites autour de la ville de Goma ainsi que dans les cités de Lubero et Butembo.

Brossant la situation des provinces, il a évoqué les tensions observées au Kasaï entre les communautés Bakele, d'Ilebo et de Mweka, se disputant le village Bena Sampu dans le secteur de Malu-Malu, les uns se considérant comme des autochtones et les autres des nouveaux venus (migrants).

Dans le Kwilu, des vives tensions ont été signalées au village Kazamba-Lulua, secteur de Kwilu Kimbata où, pour un conflit de pouvoir coutumier, les populations se sont affrontées et des habitations incendiées dont celle du Chef du village, Monsieur MPUNGU Guylain, suite à la mort de son père.

Dans la province du Tanganyika,

il a été observé une recrudescence de l'activisme des miliciens « Twa » dont le dernier acte enregistré au village Kyabalumba, axe Kalemie Bandera, territoire de Kalemie où un cultivateur Fuliru a été tué et un autre blessé.

Le Gouvernement Central, à travers le Ministère de l'Intérieur, suit de près ces situations.

Sur un autre volet, il a rassuré le Conseil que la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de Réduction de la Violence Armée (CNC-ALPC), structure interministérielle (Intérieur, Défense et Affaires Etrangère), est en pleine mise en œuvre de son Plan National 2024- 2028 de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre, lequel Plan prévoit six (06) piliers d'interventions des actions à mener dans le cadre de contrôle et gestion des stocks d'armes et munitions sur toute l'étendue du pays.

C'est dans cette logique, a-t-il précisé, que la CNC-ALPC continue à veiller à la mise en œuvre des recommandations faites par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

En outre, dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale de la destruction des armes légères et de petit calibre, célébrée le 09 juillet de chaque année et suivant la vision du Président de la République de « faire taire les armes en Afrique », le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il procédera, au Centre de la Police Nationale Congolaise de Kasangulu dans le Kongo-Central, à la destruction des armes et munitions collectées pendant le projet du mois d'amnistie suivant la vision sus-évoquée.

Tenant compte de l'importance de cet évènement, il a réaffirmé son engagement ferme à lutter efficacement contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes à feu étroitement liés, au terrorisme, au trafic de drogue et d'autres stupéfiants, à la violence armée ainsi qu'au banditisme et criminalité.

Il a poursuivi son intervention par la présentation de la situation des sinistres et catastrophes avant de chuter sur la situation aux frontières tout en rassurant de l'attention du Gouvernement sur ces dossiers, et le Conseil en a pris acte.

II.2. Situation sécuritaire En complément au rapport du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combat-

tants a porté à la connaissance du Conseil que la situation sécuritaire demeure calme sur l'ensemble du pays, excepté dans quelques zones de la partie Est où nos Forces Armées de la République Démocratique du Congo restent déterminées à rétablir la paix et la sécurité et ainsi à restaurer l'autorité de l'Etat.

A ce sujet, il a précisé que les opérations de contre-offensive pour la défense du territoire national par nos forces de défense et de sécurité se poursuivent face à l'armée rwandaise et ses supplétifs terroristes M23 dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo au Nord-Kivu.

Il a déploré l'attaque d'un Centre d'Examen d'Etat dans la localité REMEKA, chefferie de Bahunde le 27 juin 2024 par le RDF et ses alliés causant la mort de plusieurs finalistes et autres blessés.

Le Gouvernement présente ses condoléances aux familles éplorées et exprime sa compassion aux victimes de ces actes qui ne resteront jamais impunis.

Au 1er juillet 2024, les FARDC ont repoussé une attaque de l'armée rwandaise et ses alliés dans la localité KANIRO, en chefferie de Bahunde en neutralisant 04 ennemis et en blessant plusieurs autres.

A la même date, notre Armée a récupéré ls localités KASENYI, KINIGI, KAWELE, KALONGE, KANIRO, RUKOFU et BUFARANSA.

Concomitamment sur d'autres fronts, des opérations sont menées pour la traque des terroristes ADF/MTM qui s'illustrent par des incursions causant la mort des paisibles citoyens dans les territoires de Beni, Lubero au Nord-Kivu ainsi que du groupe armé CODECO dans le territoire de Djugu en Ituri.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a conclu son intervention en rassurant que le dispositif opérationnel vise à contenir les hostilités là où elles se trouvent, à stopper l'expansion de l'ennemi, à récupérer les espaces occupés et in fine à bouter l'armée rwandaise hors du territoire national tout en neutralisant son allié M23.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Deux notes d'information relatives à la Fonction Publique Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a présenté au Conseil deux Notes d'information relevant de

son secteur. La première a porté sur la mise en œuvre d'une politique de stabilisation du pouvoir d'achat des Agents publics de l'Etat.

Brossant les efforts engagés par le Gouvernement, il a rappelé les termes du Protocole d'Accord signé le 02 novembre 2021 entre le Gouvernement et les Représentants des organisations syndicales des Agents de carrière des services publics de l'Etat. Les engagements convenus notamment à propos de la grille barémique et de la tension salariale avaient été coulés en acte réglementaire par Décret du Premier Ministre.

Malheureusement, la dépréciation du Franc Congolais, la variation du taux de change ainsi que l'inflation des prix des biens et services sur le marché observés ces deux dernières années ont notamment induit à une perte considérable du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Cette situation suscite de vives tensions sociales au sein de l'Administration Publique, et risque de briser considérablement la paix sociale.

Pour ce faire, en attendant la concrétisation de la volonté du Président de la République telle qu'exprimée lors de la troisième réunion du Conseil des Ministres relative à la mise en place d'une nouvelle politique salariale devant réduire, de manière structurelle, les inégalités, les disparités et rétablir ainsi la justice sociale, le Ministère de la Fonction Publique a entrepris, sous la supervision de la Première Ministre, la mise en place une Commission multipartite de pilotage technique.

Ce faisant, il a préconisé la mise sur pied d'une Commission ad hoc devant étudier cette problématique spécifique de haute portée sociale et soumettre, dans les meilleurs délais, des pistes et options y afférentes, pour décision du Conseil.

Cette Commission interministérielle va réunir les experts de la Fonction Publique, du Budget et des Finances avec le concours de ceux de la Présidence et de la Primature dans le but (i) d'examiner la situation, (ii) d'évaluer l'impact du réajustement du salaire de base au taux budgétaire 2024 et (iii) de proposer les modalités pratiques de mise en œuvre, lesquelles seront discutées avec les différents bancs syndicaux.

La deuxième a concerné la pérennisation du processus de mise à la retraite dans l'Administration Publique et la finalisation de la vague 3 en cours.

Pour capitaliser les acquis de l'expérience de l'année 2022, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a motivé la nécessité de poursuivre le processus de mise à la retraite, en mettant en application la Loi de Finances de l'exercice 2024 qui a prévu des crédits de l'ordre de 266,5 milliards de CDF, destinés à ce processus, logés au chapitre 61250 intitulé « Mise à la Retraite ».

Pour les prochains exercices budgétaires, sans préjudice d'un financement extérieur à mobiliser, il a exprimé son souhait d'intégrer, dans l'état liquidatif, parmi les dépenses contraignantes, une enveloppe minimum mensuelle de 25 milliards de CDF, dédiée au processus de mise à la retraite ce, afin de permettre une programmation mensuelle d'un départ d'au moins 1.000 agents, soit 3.000 par trimestre, 6.000 par semestre, et 12.000 par an.

Cette option a pour avantage d'assouplir la pression sur la trésorerie des finances publiques, et de garantir la régularité du processus de retraite sur le long terme. Car, la retraite est un droit fondamental (et non une faveur) reconnu à tout Agent de carrière des services publics de l'Etat. Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a souligné que le défaut de la fluidification de la retraite conduit, en effet, ces derniers temps, à l'enregistrement à la Fonction Publique, non seulement de plusieurs demandes volontaires de départs, de plusieurs plaintes des ayants-droits d'Agents ayant atteint les critères d'éligibilité, décédés avant leur départ officiel.

Le Conseil a pris acte de ces deux Notes d'information.

II.4. Note d'information relative aux Affaires étrangères Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie a présenté au Conseil la note d'information relative aux campagnes de recrutement en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union Africaine (UA) et de la Banque Mondiale.

Il s'agit notamment de l'appel mondial à candidatures lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies, de l'appel à candidatures pour les postes de Commissaires à l'Union Africaine, du programme d'associé professionnel junior de la Banque Mondiale. Ces trois appels feront l'objet d'une large diffusion et le Ministère des

Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie s'assurera de la transmission des candidatures et d'appuyer toutes les candidatures Congolaises.

Le Conseil en a pris acte.

II.5. Nécessité de respecter les accords de Bibwa La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a fait le point au Conseil de la nécessité pour le Gouvernement de mettre en œuvre les engagements des accords de Bibwa pour la paix sociale et une rentrée scolaire 2024-2025 apaisée.

Partant des récents développements concernant la prime d'encadrement de la paie (dite Prime Equity), une revendication clé pour la rentrée scolaire apaisée, elle a rappelé que le 16 mars 2024 à Bibwa, le Gouvernement a signé, avec le Banc Syndical, un procès-verbal sanctionnant la fin des travaux de la Commission paritaire.

Il a été résolu que les dépenses – liées au déficit mensuel pour la paie des enseignants/DINA-COPE, la prime pour fonctions spécifiques d'encadrement de la paie (Prime Equity) et la prime pour fonctions spéciales des inspecteurs et fonctions spécifiques en faveur des agents d'ap-

point – soient imputées dans les états liquidatifs pour permettre le paiement régulier des agents et cadres du Ministère.

Ces enveloppes, initialement prévues pour être payées avec la paie d'avril, ont été reportées pour être incluses dans la paie de juillet 2024. Or, l'enveloppe mise à disposition n'a pas atteint les montants convenus, ce qui a justifié l'exaspération des bénéficiaires.

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a sollicité l'implication du Gouvernement et en particulier celle des Ministres du Budget et des Finances, signataires de l'accord précité.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.6. Projet « Ville Durable » à Boma dans le Kongo Central Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire a présenté au Conseil le projet « Ville Durable » à Boma dans le Kongo Central financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Partant des étapes franchies, il a indiqué que la ville de Boma a été retenue comme projet pilote à l'issue d'un arbitrage tenant compte des priorités du Gouvernement qui souhaite appuyer les projets à fort impact prévus dans la province du Kongo Central, notamment le Port en eaux profondes de Banana et le projet Grand Inga ainsi que de la stratégie d'intervention de l'AFD qui avait déjà plusieurs projets en cours dans cette province.

Afin d'assurer un suivi efficace de l'étude de faisabilité, il a été mis en place, depuis juin 2023, un Comité de suivi composé des Ministères sectoriels concernés, de la province du Kongo Central ainsi que la Mairie de Boma.

Ce Comité a pour missions de :

- Valider le chronogramme des activités ;
- Émettre des avis autour du montage technique, juridique et financier du projet; Formuler des propositions en rapport à l'étude de faisabilité;
- Valider le draft de l'étude de faisabilité qui sera finalisée par l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire.

L'initiative lancée en février 2023, qui vise à renforcer et à stimuler l'attractivité de Boma ainsi qu'à mettre en place une approche pilote intégrée de ville durable et résiliente transposable à d'autres villes du pays, sera clôturée le 30 juin prochain. Trois objectifs ont été retenus, à savoir : (i) Adapter Boma au changement climatique .

(ii) Renforcer l'attractivité de Boma, et (iii) Renforcer les capacités techniques des autorités nationales et locales afin de réaliser cette initiative.

Quant aux prochaines étapes à franchir, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire a évoqué l'octroi effectif du financement par le Conseil d'Administration de l'AFD en octobre 2024 et la signature de la convention prévue en janvier 2025.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.7. Rapport sur les travaux de construction d'un immeuble dans la Commune de la Gombe Le Ministre de l'Urbanisme et Habitat a fait rapport au Conseil de l'exécution des travaux de construction d'un immeuble au croisement des avenues de la Justice, Kisangani et des Forces Armées dans la commune de la Gombe à Kinshasa.

Il a évoqué une série d'irrégularités en commençant par le processus de désaffectation de l'espace, ensuite, l'absence de l'avis urbanistique préalable donnant les indications sur l'usage et les modalités d'occupation de cet espace, la traçabilité financière des recettes dues au trésor public, l'absence des études globales du sol mais aussi celle d'une étude d'impact environnemental et social.

Ces irrégularités constatées, a-t-il souligné, ont conduit, sur proposition des Experts, à la suspension des travaux et au maintien de cette décision.

Faisant suite à l'instruction du Président de la République lui donnée lors de la troisième réunion du Conseil des Ministres, le Ministre de l'Urbanisme et Habitat a pris les mesures suivantes :

- Rapporter les trois (3) Arrêtés ministériels de désaffectation pris par son prédécesseur sur cet espace;
- Saisir la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières afin d'obtenir l'annulation des titres de propriété;
- Procéder à l'aménagement de cet espace récréatif et touristique sur base d'un financement du Gouvernement :
- Saisir le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics pour la réhabilitation du réseau d'assainissement à cet endroit ;
- Instruire le Directeur Général du Guichet Unique de Délivrance du Permis de Construire pour l'annulation de ce permis;
- Ouvrir une action disciplinaire et prendre des sanctions administratives à l'égard de certains responsables.

Enfin, il a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour la mise en application effective de toutes ces mesures prises.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.8. Avantages à tirer de la coopération avec les différents partenaires de l'Enseignement Supérieur et Universitaire La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a présenté au Conseil la note relative aux avantages à tirer de la coopération avec les différents partenaires de son secteur.

Passant en revue certains projets phares, elle a évoqué ceux de la France qui, à travers son Ambassade à Kinshasa, manifeste l'intérêt d'appuyer notre pays à améliorer son système Licence-Master-Doctorat pour asseoir la formation supérieure et universitaire mais aussi à renforcer les capacités et à acquérir les compétences en faveur de la Haute Ecole des Mines et de l'Industrie de Kolwezi.

Elle a rappelé que lors de sa récente visite en France, le Président de la République a préconisé la création de l'Institut Régional de la Mode pour encadrer les jeunes Congolais et ceux des pays limitrophes. En moyenne 200 jeunes sont attendus pour cette formation, une quinzaine sera destinée aux incubateurs.

Par ailleurs, l'Université de Laval au Canada s'est également prêté disponible à l'octroi de bourses et de matériels de laboratoire. L'Ecole des Hautes Etudes de Commerce et Marketing de Kinshasa tient à assurer une formation en alternance, Entreprise-Ecole, visant l'ouverture à l'international.

D'où, la nécessité d'un agrément. La Norvège, enfin, prévoit l'octroi de bourses aux chercheurs Congolais dans le domaine de la nutrition.

Le Conseil en a pris acte.

II.9. Dossier relatif aux projets « Katende » et « Kakobola » Le Ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité a fait l'état de lieux de la mise en œuvre des centrales hydroélectriques de Katende et Kakobola.

Dans la perspective de la relance du projet Katende, l'évaluation des coûts additionnels en vue de sa finalisation et les actions préalables à la reprise effective des trayaux ont été examinées.

En ce qui concerne le projet Kakobola, il en ressort que toutes les lignes de transport vers Kikwit, PK600 et Idiofa ont été achevés à 100%. Les réseaux de distribution de Gungu et de Kikwit sont également achevés alors que celui d'Idiofa l'est à 80%.

Les essais et tests avant la mise sous tension sont en cours à Gungu et Idiofa.

Par ailleurs, le Ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité a aussi, tenant compte des avis des séances de travail avec le Ministère des Finances, fait le point des six (06) projets Solaires photovoltaïques à financement indien respectivement à Gemena, Manono, Tshilenge, Nord Ubangi, Lusambo et Mbandaka.

Le Conseil a orienté le dossier à la Commission Economie, Finances et Reconstruction.

III. APPROBATION D'UN RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé de décisions prises lors de la troisième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 28 juin 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

IV.1. Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la prorogation de l'état de siège Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 11 juillet 2024.

Par cette prorogation, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo vont poursuivre leurs opérations de défense de la patrie contre l'agression rwandaise ainsi que d'autres forces négatives en vue de rétablir l'autorité de l'Etat dans cette partie du pays.

L'autorisation de la prorogation sollicitée le sera par voie d'Ordonnance-Loi en vertu de la Loi d'habilitation du Gouvernement en vigueur.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet d'Ordonnance-Loi.

IV.2. Projet d'Ordonnance-Loi autorisant ratification Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour approbation, le Projet d'Ordonnance-Loi portant ratification de deux Accords de prêts du 25 mars 2024 signés au titre de Projet d'Appui à la Gouvernance et au Développement des Compétences en soutien au Programme de Transformation de l'Agriculture.

Le premier Accord portant le n°2100150044343 a été conclu

entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour un montant de 39,9 millions de dollars américains.

Le deuxième Accord portant le n°5900150003951 a été signé entre la République Démocratique du Congo et la Facilitation d'Appui à la Transition (FAT) pour un montant de 78,8 millions de dollars américains.

Le Ministre des Finances a rappelé que ce texte a été inscrit parmi les matières pour lesquelles le Parlement a habilité le Gouvernement à prendre, par Ordonnance-Loi, des mesures concernant les matières relevant du domaine de la Loi pour exécuter le Programme du Gouvernement.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet d'Ordonnance-Loi.

Commencée à 16h04', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h27'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE Ministre de la Communication et Médias







lique a fait part, le vendredi 5 juillet aux membres du Conseil, de la réflexion menée par son cabinet sur les stratégies et modalités pratiques pour opérationnaliser ses ambitions d'aménagement des pôles agro-pastoraux à travers les territoires de la République, parallèlement à la construction des infrastructures de connectivité devant relier toutes les provinces, et faciliter l'évacuation des produits agricoles.

Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux intrants agricoles, aux matériels aratoires et autres semences améliorées permettant ainsi un encadrement efficace des producteurs Congolais et ménages agricoles. Ces pôles, a-t-il soutenu, visent à accompagner le développement des chaînes de valeur allant de la culture à la transformation, y compris la commercialisation dans le but de libérer tout le potentiel de production agricole, créer des emplois, accroître le pouvoir d'achat et d'améliorer durablement les conditions de vie des populations locales.

Ces travaux ont bénéficié de la participation des Experts des Ministères et Services concernés, y compris des entreprises et autres investisseurs institutionnels pour des financements alternatifs au Trésor public.

Ces réflexions intéressantes seront mises à la disposition de la Première ministre Judith Suminwa pour approfondissement et prise en charge par l'équipe gouvernementale.

Le Président Félix Tshisekedi a recommandé la mise en place d'un groupe de travail dédié, sous la supervision du vice-Premier ministre, ministre de l'Économie nationale Daniel Mukoko Samba avec la participation des Ministères concernés.

Ce travail se fera en collaboration avec son Cabinet.

Les conclusions de ces travaux devront être présentées au Conseil des ministres dans les trois mois.

Sandra Mbombo

ors de la quatrième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 05 juillet dernier à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a évoqué la question de la gestion du processus de la publication des résultats de l'examen d'État en République Démocratique du Congo (RDC).

Le Chef de l'État a donné l'ordre au gouvernement d'améliorer la gouvernance et de crédibiliser les résultats de l'épreuve qui sanctionne la fin du cycle d'enseignement secondaire.

Pour le Président Félix Tshisekedi, l'édition 2023-2024 ne doit pas être sujette à la polémique dans l'opinion congolaise lors de la publication des résultats.

Dans cette optique, il a instruit la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et nouvelle Citoyenneté de veiller à la fiabilité du processus et la crédibilité des résultats, tout en assurant la prise en charge des prestataires. La gestion des aspects techniques liés à la publication de résultats a été également évoquée.

Depuis son arrivée au pouvoir, le cinquième Président de la RDC déploie de nombreux efforts pour améliorer la qualité de l'homme congolais.

Sa vision en la matière se matérialise par la gratuité de l'enseignement de base, la construction d'infrastructures scolaires et est déterminé à faire de même au niveau supérieur.

Jules Tshitumbayi



SÉCURITÉ DANS L'EST DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSENTÉE AU CHEF DE L'ÉTAT LORS DU CONSEIL DES MINISTRES

a trêve humanitaire de deux semaines en vigueur depuis vendre-di minuit est respectée par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).

Depuis vendredi, il n'y a pas eu de nouveaux combats, mais des sources sécuritaires parlent d'une crise humanitaire croissante vu les mouvements de déplacement de la population fuyant les combats.

Jusqu'au dimanche dernier, aucun combat n'a été signalé entre les FARDC et M23 au Nord-Kivu. Dans le petit Nord de la province, l'armée et les rebelles maintiennent toujours leurs positions initiales.

Cette trêve vise à soulager les souffrances des populations vulnérables et à créer les conditions d'une désescalade plus large des tensions dans l'Est du pays.

Le sujet a été largement abordé lors de la quatrième réunion du Conseil du Gouvernement présidée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi le vendredi 05 juillet 2024 à la Cité de l'Union africaine.

Au cours de cette séance de travail, les ministres sectoriels ont présenté la situation sécuritaire qui prévaut actuellement dans le pays. Elle demeure relativement calme sur l'ensemble du pays, excepté dans quelques zones de la partie Est où les Forces Armées de la République Démocratique du Congo restent déterminées à rétablir la paix et la sécurité et ainsi à restaurer l'autorité de l'Etat.

1. État et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a présenté les faits saillants du rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- Les réactions et commentaires en sens divers de l'opinion nationale, au regard de la situation sécuritaire prévalant dans la partie Est du pays où les Forces de Défense et de Sécurité font face à une guerre d'agression menée par le Rwanda;

La persistance de besoins humanitaires des compatriotes déplacés vivant dans les différents sites autour de la ville de Goma ainsi que dans les cités de Lubero et Butembo.

Brossant la situation des provinces, il a évoqué les tensions observées au Kasaï entre les communautés Bakele, d'Ilebo et de Mweka, se disputant le village Bena Sampu dans le secteur de Malu-Malu, les uns se considérant comme des autochtones et les autres des nouveaux venus (migrants).

Dans le Kwilu, de vives tensions ont été signalées au village Kazamba-Lulua, secteur de Kwilu Kimbata où, pour un conflit de pouvoir coutumier, les populations se sont affrontées et des habitations incendiées dont celle du Chef du village, monsieur Mpungu Guylain, suite à la mort de son père.

Dans la province du Tanganyika, il a été observé une recrudescence de l'activisme des miliciens « Twa » dont le dernier acte enregistré au village Kyabalumba, axe Kalemie Bandera, territoire de Kalemie où un cultivateur Fuliru a été tué et un autre blessé.

Le Gouvernement central, à travers le Ministère de l'Intérieur, suit de près ces situations.

Sur un autre volet, il a rassuré le Conseil que la Commission nationale de contrôle des armes légères et de Petit calibre et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC), structure interministérielle (Intérieur, Défense et Affaires Etrangère), est en pleine mise en œuvre de son Plan National 2024- 2028 de contrôle

et de gestion des armes légères et de petit calibre, lequel Plan prévoit six (06) piliers d'interventions des actions à mener dans le cadre de contrôle et gestion des stocks d'armes et munitions sur toute l'étendue du pays.

C'est dans cette logique, a-t-il précisé, que la CNC-ALPC continue à veiller à la mise en œuvre des recommandations faites par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

En outre, dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale de la destruction des armes légères et de petit calibre, célébrée le 09 juillet de chaque année et suivant la vision du Président de la République de « faire taire les armes en Afrique », le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il procédera, au centre de la Police Nationale Congolaise de Kasangulu dans le Kongo-Central, à la destruction des armes et munitions collectées pendant le projet du mois d'amnistie suivant la vision sus-évoquée.

Tenant compte de l'importance de cet évènement, il a réaffirmé son engagement ferme à lutter efficacement contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes à feu étroitement liés, au terrorisme, au trafic de drogue et d'autres stupéfiants, à la violence armée ainsi qu'au banditisme et à la criminalité.

Il a poursuivi son intervention par la présentation de la situation des sinistres et catastrophes avant de chuter sur la situation aux frontiers, tout en rassurant de l'attention du Gouvernement sur ces dossiers.

Le Conseil en a pris acte.

2. Situation sécuritaire

En complément au rapport du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a porté à la connaissance du Conseil que la situation sécuritaire demeure calme sur l'ensemble du pays, excepté dans quelques zones de la partie Est où les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) restent déterminées à rétablir la paix et la sécurité et ainsi à restaurer l'autorité de l'État.

À ce sujet, il a précisé que les opérations de contre-offensive pour la défense du territoire national par les forces de défense et de sécurité de la RDC se poursuivent face à l'armée rwandaise et ses supplétifs terroristes M23 dans les territoires de

Masisi, Rutshuru et Nyiragongo au Nord-Kivu.

Il a déploré l'attaque d'un Centre d'Examen d'État dans la localité REMEKA, chefferie de Bahunde le 27 juin 2024 par le RDF et ses alliés causant la mort de plusieurs finalistes et autres blessés. Le Gouvernement présente ses condoléances aux familles éplorées et exprime sa compassion aux victimes de ces actes qui ne resteront jamais impunis.

Au 1er juillet 2024, les FARDC ont repoussé une attaque de l'armée rwandaise et ses alliés dans la localité Kaniro, en chefferie de Bahunde en neutralisant 4 ennemis et en blessant plusieurs autres.

À la même date, l'Armée congolaise a récupéré les localités Kasenyi, Kinigi, Kawele, Kalonge, Kaniro, Rukofu et Buiraransa.

Concomitamment sur d'autres fronts, des opérations sont menées pour la traque des terroristes ADF/MTM qui s'illustrent par des incursions causant la mort des paisibles citoyens dans les territoires de Beni, Lubero au Nord-Kivu ainsi que du groupe armé Codeco dans le territoire de Djugu en Ituri.

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a conclu son intervention en rassurant que le dispositif opérationnel vise à contenir les hostilités là où elles se trouvent, à stopper l'expansion de l'ennemi, à récupérer les espaces occupés et in fine à bouter l'armée rwandaise hors du territoire national tout en neutralisant son allié M23.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo

LE VPM DE LA FONCTION PUBLIQUE A PRÉSENTÉ AU CONSEIL LA NOTE D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE STABILISATION DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

e vice-Premier ministre, ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, Jean-Pierre Lihau a, au cours de la quatrième réunion ordinaire du Conseil des ministres, qu'a présidée Mme la Première ministre Judith Suminwa, sur instruction du Chef de l'État Félix Tshisekedi, présenté la note d'information relative à la mise en œuvre d'une politique de stabilisation du pouvoir d'achat des Agents publics de l'État.

Une situation qui suscite de vives tensions sociales au sein de l'Administration Publique, et risque de briser considérablement la paix sociale.

Cette proposition est faite à la suite de la 'dépréciation du Franc congolais, la variation du taux de change ainsi que l'inflation des prix des biens et services sur le marché observés ces deux dernières années ont notamment induit à une perte considérable du pouvoir d'achat des fonctionnaires", lit-on dans le compte-rendu du porte-parole du Gouvernement.

Brossant les efforts engagés par le Gouvernement, poursuit ledit compte rendu, le ministre Lihau a rappelé les termes du Protocole d'Accord signé le 2 novembre 2021 entre le Gouvernement et les Représentants des organisations syndicales des Agents de carrière des services publics de l'État.

Les engagements convenus notamment à propos de la grille barémique et de la tension salariale avaient été coulés en acte réglementaire par Décret du Premier ministre.

En proposition, en attendant la concrétisation de la volonté du Président de la République telle qu'exprimée lors de la troisième réunion du Conseil des ministres relative à la mise en place d'une nouvelle politique salariale devant réduire, de manière structurelle, les inégalités, les disparités et rétablir ainsi la justice sociale, le Ministère de la Fonction Publique a entrepris, sous la supervision de la Première Ministre, la mise en place d'une Commission multipartite de pilotage technique.

Cette Commission interministérielle va réunir les experts de la Fonction Publique, du Budget et des Finances avec le concours de ceux de la Présidence et de la Primature dans le but (i) d'examiner la situation, (ii) d'évaluer l'impact du réajustement du salaire de base au taux budgétaire 2024 et (iii) de proposer les modalités pratiques de mise en œuvre, lesquelles seront discutées avec les différents bancs syndicaux.

Pour se faire, le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a préconisé la mise sur pied d'une Commission ad hoc devant étudier cette problématique spécifique de haute portée sociale et soumettre, dans les meilleurs délais, des pistes et options y afférentes, pour décision du Conseil.

Pitshou Makwela



LE GOUVERNEMENT SUMINWA VEUT PÉRENNISER LE PROCESSUS DE MISE À LA RETRAITE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN METTANT EN IMPLICATION LE BUDGET 2024.

e gouvernement veut pérenniser le processus de mise à la retraite des agents de l'État en mettant en application le budget 2024 qui a prévu des crédits de l'ordre de 266,5 milliards de franc congolais (CDF), destinés à ce processus, logés au chapitre 61250 intitulé « Mise à la Retraite ».

Une mesure motivée pour capitaliser les acquis de l'expérience de l'année 2022, à en croire le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public.

Pour les prochains exercices budgétaires, sans préjudice d'un financement extérieur à mobiliser, il a exprimé son souhait d'intégrer, dans l'état liquidatif, parmi les dépenses contraignantes, une enveloppe minimum mensuelle de 25 milliards de CDF, dédiée au processus de mise à la retraite, afin de permettre une programmation mensuelle d'un départ d'au moins 1 000 agents, soit 3 000 par trimestre, 6 000 par semestre, et 12 000 par an.

Cette option a pour avantage d'assouplir la pression sur la trésorerie des finances publiques, et de garantir la régularité du processus de retraite sur le long



terme.

Car, la retraite est un droit fondamental (et non une faveur) reconnu à tout Agent de carrière des services publics de l'État.

Le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a souligné que le défaut de la fluidification de la retraite conduit, en effet, ces derniers temps, à l'enregistrement à la Fonction Publique non seulement de plusieurs demandes volontaires de départs, mais aussi de plusieurs plaintes des ayants-droits d'Agents ayant atteint les critères d'éligibilité, décédés avant leur départ officiel.

Fanny Kikufi

des ministres, le ministre des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie a présenté la note d'information relative aux campagnes de recrutement en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union africaine (UA) et de la Banque mondiale (BM).

Il s'agit notamment de l'appel mondial à candidatures lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, de l'appel à candidatures pour les postes de Commissaires à l'Union africaine, du programme d'Associé professionnel junior de la Banque mondiale.

Ces trois appels feront l'objet d'une large diffusion et le Ministère des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie s'assurera de la transmission des candidatures et d'appuyer toutes les candidatures congolaises.

Le Conseil en a pris acte.

LA MINISTRE DE L'EDUCA-TION NATIONALE PLAIDE POUR LE RESPECT DES AC-CORDS DE BIBWA

Vendredi dernier au Conseil des ministres, la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et Nouvelle citoyenneté a fait le point de la nécessité pour le gouvernement de mettre en œuvre les engagements des accords de Bibwa pour la paix sociale et une rentrée scolaire 2024-2025 apaisée.

Partant des récents développements concernant la prime d'encadrement de la paie (dite Prime Equity), une revendication clé pour la rentrée scolaire apaisée, elle a rappelé que le 16 mars 2024 à Bibwa, le gouvernement a signé, avec le banc syndical, un procès-verbal sanctionnant la fin des travaux de la Commission paritaire.

Il a été résolu que les dépenses liées au déficit mensuel pour la paie des enseignants/DINA-COPE, la prime pour fonctions spécifiques d'encadrement de la paie (Prime Equity) et la prime pour fonctions spéciales des in-

specteurs et fonctions spécifiques en faveur des agents d'appoint soient imputées dans les états liquidatifs pour permettre le paiement régulier des agents et cadres du Ministère.

Ces enveloppes, initialement prévues pour être payées avec la paie d'avril, ont été reportées pour être incluses dans la paie de juillet 2024. Or, l'enveloppe mise à disposition n'a pas atteint les montants convenus, ce qui a justifié l'exaspération des bénéficiaires.

La ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale et Nouvelle citoyenneté a sollicité l'implication du gouvernement et en particulier celle des ministres du Budget et des Finances, signataires de l'accord précité.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

Carol Lumingu





è vendredi 05 juillet 2024 à la Cité de l'Union africaine, lors de la quatrième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement, présidée par la Première ministre Judith Suminwa, le ministre de l'Urbanisme et Habitat Crispin Mbadu a fait le rapport au Conseil de l'exécution des travaux de construction d'un immeuble au croisement des avenues de la Justice, Kisangani et des Forces Armées dans la commune de la Gombe à Kinshasa.

Le compte-rendu du conseil rapporte que le ministre de l'Urbanisme et Habitat a évoqué une série d'irrégularités en commençant par le processus de désaffectation de l'espace, ensuite, l'absence de l'avis urbanistique préalable donnant les indications sur l'usage et les modalités d'occupation de cet espace, la traçabilité financière des recettes dues au trésor public, l'absence des études globales du sol mais aussi celle d'une étude d'impact environnemental et social.

Ces irrégularités constatées, a-t-il souligné, ont conduit, sur proposition des Experts, à la suspension des travaux et au maintien de cette décision.

Faisant suite à l'instruction du Président de la République lui donnée lors de la troisième réunion du Conseil des ministres, le ministre de l'Urbanisme et Habitat a pris les mesures suivantes:

- Rapporter les trois (3) Arrêtés ministériels de désaffectation pris par son prédécesseur sur cet espace;
- Saisir la ministre d'État, ministre des Affaires Foncières afin d'obtenir l'annulation des titres de propriété;
- Procéder à l'aménagement de cet espace récréatif et touristique sur base d'un financement du Gouvernement;
- Saisir le ministre d'État, ministre des Infrastructures et Travaux

Publics pour la réhabilitation du réseau d'assainissement à cet endroit;

- Instruire le Directeur Général du Guichet Unique de Délivrance du Permis de Construire pour l'annulation de ce permis;
- Ouvrir une action disciplinaire et prendre des sanctions administratives à l'égard de certains responsables.

Enfin, il a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour la mise en application effective de toutes ces mesures prises.

Sandra Mbombo



a ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire professeure Marie-Thérèse Sombo Ayanne Safi Mukuna a présenté, lors du Conseil des ministres du vendredi 5 juillet 2024, la note concernant les avantages à tirer de la coopération avec les différents partenaires de son secteur.

Passant en revue certains projets phares, la ministre a évoqué certaines bonnes intentions de la France qui, par le biais de son Ambassade à Kinshasa, manifeste l'intérêt d'encourager la République Démocratique du Congo (RDC) à améliorer son système Licence-Master-Doctorat en vue d'asseoir le cursus supérieure et universitaire mais également à renforcer les capacités et à acquérir les compétences en faveur de la Haute-École des Mines et de l'Industrie de Kolwezi ,ville minière, chef-lieu de la province de Lualaba.

La ministre a aussi rappelé que lors de sa visite officielle en France le 29 avril dernier, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a vivement recommandé la création de l'Institut Régional de la Mode pour encadrer les jeunes créateurs congolais et ceux des pays limitrophes. En moyenne 200 jeunes sont attendus pour cette formation dont une quinzaine sera



orientée vers des incubateurs.

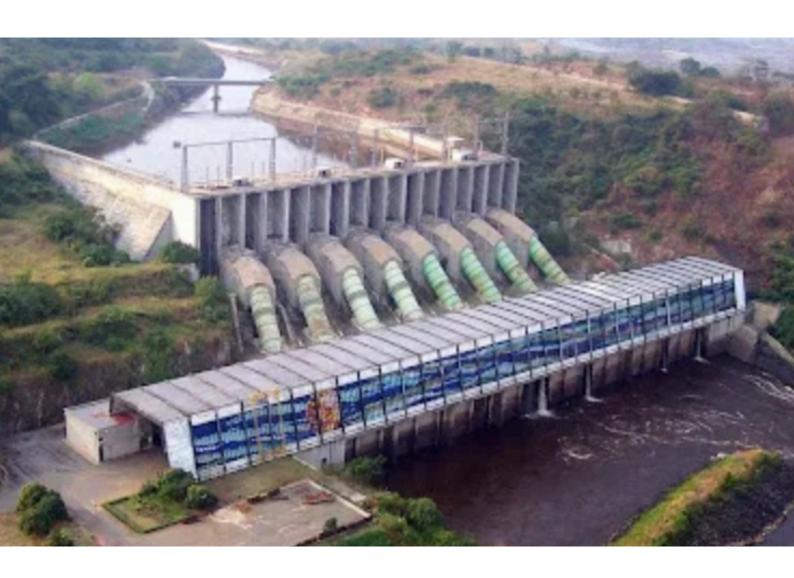
Par ailleurs, madame la ministre a mentionné que l'Université de Laval au Canada s'est également rendue disponible à octroyer des bourses et du matériels de laboratoire en faveur des étudiants congolais, alors que l'École des Hautes Études de Commerce et Marketing de Kinshasa tient à assurer une formation en alternance, Entreprise-École, visant l'ouverture à l'international. D'où, la nécessité d'un agrément ministériel. Pour sa part, c'est aux

chercheurs congolais dans le domaine de la nutrition, que la Norvège prévoit l'octroi de bourses.

Iulie Tshienda Mwamba



LES PROJETS KATENDE ET KAKOBOLA ABORDES EN CONSEIL DES MINISTRES



e ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité a fait l'état des lieux de la mise en œuvre des centrales hydroélectriques de Katende et Kakobola, lors de la quatrième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 05 juillet 2024 à la cité de l'Union africaine.

Dans la perspective de la relance du projet Katende, l'évaluation des coûts additionnels en vue de sa finalisation et les actions préalables à la reprise effective des travaux ont été examinées. En ce qui concerne le projet Kakobola, il en ressort que routes les lignes de transport vers Kikwit, PK600 et Idiofa ont été achevés à 100%.

Les reseaux de distribution de Gungu et de Kikwit sont également achevés, alors que celui d'Idiofa l'est a 80%. Les essais et tests avant la mise sous tension sont en cours à Gungu et Idiofa.

Par ailleurs, le professeur Teddy Lwamba a aussi, tenant compte des avis des séances de travail avec le ministre des Finances, fait le point des six projets solaires photovoltaïques à financement indien, respectivement à Gemena, Manon, Tsilenge, Nord-Ubangi, Lusambo et Mbandaka.

Le Conseil a orienté le dossier à la Commission Économie, Finances et Reconstruction.

Bernard Tshishimbi

a quatrième réunion ordinaire du Conseil des ministres du vendredi 5 juillet, présidée par la Première ministre, cheffe du gouvernement Judith Suminwa Tuluka, sur instruction du Président Félix Tshisekedi, a connu 4 points essentiels à l'ordre du jour, notamment le point sur Examen et Adoption de deux textes, à savoir : le Projet d'ordonnance-loi autorisant la prorogation de l'état de siège; et aussi le projet d'ordonnance-loi autorisant ratification.

Prenant la parole, le ministre d'état, ministre de la justice et garde des sceaux Constant Mutamba a soumis à l'assistance le projet d'ordonnance - loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu; pour une période de 15 jours prenant cours le 11 juillet 2024.

Le patron de la justice a, ensuite donné les raisons et la nécessité de ce projet de loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans deux provinces de la partie Est de la République.

Constant Mutamba indique que cette Prorogation permettrait aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) de poursuivre leurs opérations de défendre le pays contre les agresseurs du Rwan-



da, sous couvert des M23 et de rétablir l'autorité de l'état dans les provinces précitées.

Il sied de noter que l'autorisation de la prorogation sollicitée le sera par voie d'ordonnance -loi, en vertu de la loi d'habilitation du gouvernement en vigueur.

Pour sa part, le ministre des finances a, lui aussi, soumis au conseil pour approbation, le projet Ordonnance-loi autorisant ratification de deux accords de prêts de 25 mars 2024, signés au titre de projet d'appui à la gouvernance et au développement des compétences en soutien au programme de transformation de l'Agriculture.

Les deux accords ont été conclus avec les bailleurs des fonds dont: le premier porte le numéro 2100150044343; il a été conclu entre la République Démocratique du Congo et les Fonds Afr-

icains de Développement (FAD), pour un montant de 39,9 millions de dollars américains.

Le second accord, portant le numéro 5900150003951, était signé entre la République Démocratique du Congo et la Facilitation d'Appui à la Transition (FAT), avec pour montant de 78,8 millions de dollars américains.

Le ministre des finances a rappelé que ce texte a été inscrit par les matières pour lesquelles le parlement a habilité le gouvernement à prendre, par l'Ordonnance -loi, des mesures concernant les matières qui relèvent du domaine de la loi pour exécuter le programme du gouvernement.

Le conseil a, après débat et délibération, adopté ces deux projets des Ordonnances-loi.

Rachel FUTU

LA SEMAINE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Adresse du Chef de l'État à la nation La tradition

a été respectée, le Président Félix Tshisekedi a prononcé son adresse à la nation, à l'occasion de la célébration du 30 juin, journée de l'indépendance de la République démocratique du Congo (RDC).

La sécurité du pays est l'une des questions qui préoccupent au plus haut point le Chef de l'État.

" J'ai instruit le nouveau gou-

vernement de la République d'investir prioritairement dans le renforcement des capacités de l'État à sécuriser le territoire national et la population avec un budget cumulé sur les 5 ans, représentant 20 % du budget annuel de l'État", a dit le Président de la République dans son discours du 30 juin.

Le Chef de l'État a aussi exprimé sa préoccupation majeure au sujet du social.

" Je suis conscient des difficultés

sociales que rencontre la majorité des Congolais au quotidien. En ma qualité de garant de la nation, je peux vous rassurer que cette situation me tient à cœur et que rien n'arrêtera ma détermination à y apporter des solutions idoines et urgentes, a souligné le Chef de l'État dans son discours de célébration des 64 ans d'indépendance de la RDC.

Conseil supérieur de sécurité

Le Président de la République Tshilombo a réuni à la cité de l'Union africaine le Conseil Wsupérieur de la défense élargi. Faisant la restitution de cette réunion sécuritaire, le porte-parole du gouvernement Patrick Muyaya a indiqué que la séance de travail a fait le point de la situation opérationnelle sur le terrain des combats face au pays agresseur, le Rwanda.

Après plus de 3 heures de discussions et un tour d'horizon avec les différentes autorités militaires, des mesures ont été proposées au Président de la République pour que les Forces armées de la RDC (FARDC) puissent remettre très rapidement de l'ordre dans la partie envahie et reprendre certaines autres localités qui ont été occupées par les forces rwandaises, a dit le ministre Muyaya.

Il a aussi souligné que le Président de la République a tenu à rendre un vibrant hommage aux FARDC qui défendent la patrie au prix de leur vie. Le Chef de l'État a lancé un appel à toutes les populations de la partie Est du pays et à tous les Congolais à faire preuve de solidarité envers les compatriotes qui sont directement touchés par ces événements ", a conclu le porte-parole du gouvernement.

Le Chef de l'État réunit la Task Force du Haut commandement militaire

Toujours au sujet de la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC, le Président de la République, commandant suprême des Forces armées de la RDC et de la Police nationale a réuni la Task Force du Haut commandement militaire. Le rapport des évaluations tactiques faites sur le terrain a été présenté au Chef de l'État par le Haut commandement militaire.

Le Chef de l'État a donné l'ordre à ce dernier de lancer des actions idoines pour sauvegarder l'intégrité territoriale de la RDC.

Le Chef de l'État préside une réunion stratégique sur la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC

Le Chef de l'État Félix
Tshisekedi a présidé au palais
présidentiel une réunion
stratégique consacrée aux questions urgentes en rapport avec la
sécurité dans l'Est de la RDC et la
trêve humanitaire proposée par

les États-Unis d'Amérique.

Il ressort de cette réunion que le Chef de l'État a réitéré sa détermination sans faille de s'assurer que le nécessaire est fait en vue de récupérer chaque portion du territoire national occupée par les terroristes du M23 et le Rwanda, a indiqué le ministre de la communication et médias, au sortir de la réunion stratégique à laquelle ont pris part la première ministre Judith Suminwa, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et Sécurité Jacquemin Shabani, le vice -Premier ministre, ministre de la Défense nationale Guy Kabongo, la ministre d'État chargée des Affaires étrangères Thérèse Wamba et le ministre de la communication et médias Patrick Muyaya.

Pierre Kibambe Somwe



SEMAINE EN IMAGES





ANALYSE

LA RDC BOUCLE AVEC SUCCES LE PROGRAMME FORMEL AVEC LE FMI



a nouvelle, du moins pour les experts en la matière, est historique.

Pour la première fois de son histoire, la République Démocratique du Congo (RDC) achève son programme formel de coopération structurelle avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le Conseil d'administration de cette institution de Bretton Woods a validé ou mieux approuvé les conclusions de la 6ème et dernière revue du programme d'aide à la RDC.

Cela signifie que lors de la dernière mission de ses experts d'évaluation à Kinshasa, les fonctionnaires du «Fonds» ont émis un rapport satisfaisant sur l'exécution par le gouvernement de son programme économique.

Il s'agit d'un programme formel parce qu'il est appuyé par un financement ou d'une aide du FMI à la balance des paiements de la RDC, dénommé: Facilité Élargie de Crédit (FEC).

Pour la 6^{ème} revue, Kinshasa va recevoir 224,7 millions de dollars du FMI en appui à sa balance des paiements. Le programme qui a commencé en 2021 comprenait 6 revues (pratiquement semestrielles).

Chacune d'elle était évaluée par les fonctionnaires du FMI de la

direction Afrique à Washington et à Kinshasa.

Ces derniers prenaient langue avec le gouvernement plus précisément les ministères des Finances, du Budget, de l'Économie nationale et d'autres ainsi que la Banque centrale. Chaque mission d'évaluation du FMI à Kinshasa était sanctionnée par un rapport au Conseil d'administration de cette institution.

Celui-ci, à chaque revue, les a jugés, satisfaisant et ordonné, à chaque fois, le décaissement de l'appui à la balance des paiements. 1,5 milliards de dollars américains pour un total de 6 revues (dont les 224,7 millions de dollars pour la 6ème et dern-

ière revue). Depuis que les programmes d'ajustement ont commencé en RDC avec appui du FMI au début de la décennie 80, c'est la première fois que la RDC enregistre une issue heureuse et ce malgré la guerre dans l'Est (et ce qui l'en coûte), les fortes fluctuations des cours du pétrole brut et la hausse des produits alimentaires importés exacerbée par les conflits russo-ukrainien et la guerre à Gaza.

En 2014, la RDC a été recalée par le FMI au niveau de sa 5ème revue parce qu'elle avait manqué non à un objectif quantitatif important (comme les taux de change ou d'inflation, etc.) mais à un critère, celui de transparence dans le secteur minier, au grand dam du gouvernement de l'époque qui avait pourtant réussi à stabiliser l'économie.

Aujourd'hui dans des circonstances bien plus difficiles, le Congo-Kinshasa a réussi son programme formel avec le FMI et peut espérer plus d'appui de cette institution et de sa jumelle la Banque mondiale voire d'autres partenaires financiers bi et multilatéraux.

La capacité de mobilisation des recettes publiques (qui a plus que triplé depuis 5 ans), la croissance économique maintenue et soutenue, la résilience de l'économie congolaise face aux effets négatifs de la pandémie du Covid 19, à la guerre dans l'Est et à la conjoncture mondiale dominée par les effets négatifs des guerres en Ukraine et à Gaza ont pesé dans la décision heureuse du FMI.

Ajouté à cela, une volonté tenace du Chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo qui a maintenu l'équipe économique du gouvernement sortant en place pour mener à bon port ce programme formel, premier véritable succès de la coopération structurelle avec la FMI.

Mazé Mwakumania



Érik Nyindu Kibambe

Directeur de la Cellule de Communication

Giscard Kusema

Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI

Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani Christian Kusema Sandra Mbombo Guillaume Modimola **Blandine Nzovo** Jules Tshitumbayi Pitshou Makwela Rachel Futu Fanny Kikufi Aminata Kasa **Carol Lumingu** Pierre Kibambe Maze Muakumanya Julie Tshienda Nguylain Kabalundi Carole Tshimanga Marie Josée Missia

Photographes: Designer:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutila
Patrick Nkusu
Papy Kasongo

Steve Nkyungu

Serge Muanza Binsoum





Copyright Cellule de Communication Presidentielle Juillet 2024